



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 17 février 2026 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 11 février 2026.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. GIRAULT, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR et M. MECHIN.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CIUDAD-KADI, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. BOICHE et Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, avaient respectivement donné procuration à Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. BOURDOUNE, Mme FAULE, M. TEXIER et M. DAPOIGNY.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël et Mme SEDIRA.

Excusé : M. SANDRAS.

Secrétaire de séance : Mme LOISEAU MONFOURNY Nicole

N° 2026-004 : FOURRIÈRE ANIMALE : FIXATION DE TARIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2212-2-7°,

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment les articles L211-19-1 à L211-27,

Vu le Règlement Sanitaire Départemental et notamment l'article 99.6,

Considérant que la commune de Clamecy dispose d'une fourrière animale afin d'assurer l'hébergement à titre temporaire des animaux errants capturés sur la voie publique dans l'attente de leur récupération par leur propriétaire ou leur transfert au refuge de Thiernay,

Considérant qu'il y a lieu de fixer des tarifs pour la capture, le gardiennage, l'identification et les soins vétérinaires et de mettre les frais occasionnés à la charge des propriétaires des animaux identifiés,

Vu l'avis favorable de la Commission des finances en date du 10/02/2026,

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **ADOPTE** les tarifs suivants :
 - Frais de 1^{ère} capture : 40,00 €
 - Frais de 2^{ème} capture : 80,00 €

- Frais de garde : 15,00 € par jour
- Frais vétérinaires (frais d'identification et de soins) : coût réel

Suivent les signatures.


Nicolas BOURDOUNE
Maire